

initiatives remarquables dans ce domaine et que les prévisions du secrétaire parlementaire sont tout simplement injurieuses.

• (4.10 p.m.)

Le principe d'universalité recommandé dès 1950-1951—la loi est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1951, je crois—s'est maintenu jusqu'à dernièrement. Cette conception me semblait juste. Chacun pouvait demander et recevoir la pension de la sécurité de la vieillesse sans être mal vu et sans qu'on puisse laisser entendre qu'il n'y avait pas droit. A ce propos, j'ai connu des personnes qui, aux premiers temps de la loi sur la sécurité de la vieillesse, ne demandaient pas la pension même si elles y avaient droit. Elles étaient trop fières. Avec le temps, toutefois, les gens se sont rendu compte que c'étaient les impôts qu'ils payaient—impôt sur le revenu des sociétés et des particuliers et taxe de vente—qui servaient à financer la pension de la sécurité de la vieillesse, et tout le monde a convenu que cette méthode était saine. Les prestations de la sécurité de la vieillesse leur revenaient donc de droit. On a établi une caisse qui s'élevait à près de 725 millions à la fin de la dernière année financière.

Le supplément de revenu garanti est entré en vigueur en 1966. Je me rappelle avoir alors proposé un amendement tendant à assurer à tous les vieillards pensionnés \$100 par mois. J'estime encore qu'on aurait dû le faire à cette époque. Mais on a opté pour le supplément de revenu garanti. Il me semble qu'en général les Canadiens acceptent maintenant le principe selon lequel ceux qui en ont besoin devraient recevoir un versement mensuel en sus de la pension de base. Nous nous rappelons tous la hausse de 2 p. 100 des pensions de base indexée sur le coût de la vie ainsi que le supplément de revenu garanti. Mais même cela ne suffit pas. C'est un chiffre maximum. Depuis lors, le coût de la vie a augmenté de beaucoup plus que cela. Il a augmenté de deux fois plus, presque à tous les ans.

J'aurais d'abord quelques mots à dire au sujet de la pension de base qui sera maintenant fixée à \$80 par mois et immobilisée à ce niveau. Le ministre a laissé entendre que, de cette façon, le revenu des pensionnés serait comparable à celui de 1967. C'est absolument faux. De plus, comme le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) l'a signalé, le ministre semblait vouloir insinuer que le coût de la vie n'enregistrerait pas de nouvelles hausses. Je le répète, cela ne tient pas debout. Le chiffre de base—s'il doit y en avoir un, ce que je ne conteste pas—devrait atteindre au moins \$85 et plus pour assurer aux bénéficiaires une situation comparable à celle de 1967. Au lieu de cela, le ministre fixe la pension à \$80, soit 42c. de plus que la pension de base versée actuellement. Si l'on avait tenu compte de la hausse du coût de la vie, la pension aurait été beaucoup plus élevée.

Hier, le ministre a parlé d'une augmentation anormale du coût de la vie depuis quelques années. Elle n'est pas seulement anormale pour les bénéficiaires de la sécurité de la vieillesse. Je prétends qu'elle est désastreuse. A présent, ce chiffre de base va être gelé à \$80 par mois. A

mon avis, ce n'est pas bien. Pour qu'on puisse le comparer à 1967, il faudrait qu'il soit beaucoup plus élevé. Ce taux de base ne sera plus indexé sur les hausses du coût de la vie. Il va être gelé à jamais, à moins que le gouvernement ne vienne à changer d'avis. Il faudrait, je crois, un changement de gouvernement, car ce chiffre n'est certainement pas suffisant. Les bénéficiaires ont cotisé pour créer cette caisse. Elle est à eux; c'est leur argent et l'argent existe. La caisse renfermait quelque 725 millions de dollars à la fin de la dernière année financière. Si les bénéficiaires ont d'autres revenus, ils seront imposés plus tard.

L'abolition du caractère universel de la pension me préoccupe. J'ai toujours pensé que les riches qui touchent des prestations de sécurité sociale, remboursent en impôt sur le revenu un fort pourcentage de cette pension, mais à l'origine, ils ont cotisé à la caisse. Hier, le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a exposé la situation où vont se trouver divers groupes de pensionnés. Son analyse, fort intéressante, était juste. Pour l'instant, je m'occupe du groupe dont la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) a parlé, de ces 510,000 Canadiens qui ont d'autres revenus et qui ne toucheront donc pas le supplément de revenu garanti parce qu'ils n'y auront pas droit. Toutefois, leur revenu global sera bien minime.

• (4.20 p.m.)

Ils seront restreints aux \$80 par mois. On ne leur accordera pas d'indexation de ces \$80 pour compenser les hausses du coût de la vie. Monsieur l'Orateur, j'estime que c'est injuste. C'est injuste de léser nos vieillards qui, pendant tant d'années, ont essayé de faire quelques économies pour leur retraite, tout en payant des impôts, et que maintenant on met à part, leur refusant le droit de recevoir une augmentation en fonction du coût de la vie.

Le gouvernement a manqué à sa promesse de société juste. J'approuve, il est vrai, certaines dispositions du bill C-202, mais je ferai remarquer qu'il y a quelque deux ans qu'on aurait dû l'adopter. Comme l'a dit avec tant d'éloquence la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis), nos vieillards ont connu d'incroyables difficultés. Les organes d'administration du pays ne se sont pas occupés d'eux comme il auraient dû le faire.

Malgré la hausse énorme du coût de la vie, quelque 500,000 vieillards de notre pays continueront à être pénalisés. Je le répète, monsieur l'Orateur, je suis favorable aux dispositions de ce bill. Malgré les réserves qu'il m'inspire, je souhaite vivement qu'il subisse sans délai la deuxième lecture pour pouvoir être envoyé au comité et revenir à la Chambre, et cela même si les quelque 500,000 personnes dont les pensions vont être bloquées au plafond de \$80 par mois recevraient \$81.17 au cas où ce projet de loi n'était pas adopté d'ici au premier de l'an. Malgré tout, j'estime que nous devrions adopter rapidement ce bill, ne serait-ce qu'en raison du supplément de revenu garanti qui est si indispensable et profitable à nos vieillards qui sont dans une situation difficile.